

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 15

N° ordre
20-09

N° ordre dans la séance :
DE-14012020-09

Date de la convocation :
07/01/2020

Date de l'affichage :

15 JAN. 2020

SEANCE DU 14 JANVIER 2020

L'an deux mille dix-vingt et le quatorze janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, FELCI Claude, RAVIER Danielle, ABRY Marcel, LONGE Anne-Laure, GUILLAND Marc adjoints, DI PAOLO Frédéric, MARCHAND Christelle, FABRIZIO Christian, GUILLERMET Sylviane, VILLARD Robert, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, GRANET Robert, conseillers

Absents : BERNARD-FARAH Valérie (procuration à Monsieur Loïc MONTEIRO), IMPERATO Philippe, BELLON Sylviane, LETHET Julie, SCALMANA Dominique, BERTHIER Françoise, BÉRARDI Christophe, FLORES Laurence, THIBOUD Yannick.

Secrétaire de séance : Madame Danielle RAVIER

OBJET : MODIFICATION DU PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ESPACE ENFANCE DU COLOMBIER

Madame RAVIER, adjointe en charge des affaires scolaires informe l'assemblée que le projet pédagogique de l'espace Enfance du Colombier doit être actualisé en lien avec le nouveau projet éducatif.

Elle rappelle que le projet pédagogique a pour but de définir les orientations pédagogiques de l'accueil de loisirs. Ce document est élaboré en lien avec les orientations éducatives définies par la municipalité. Il s'agit d'un document de travail et, à ce titre, un outil de référence pour toute personne travaillant régulièrement ou occasionnellement au sein de l'accueil de loisirs. Tout animateur travaillant au sein de la structure devra impérativement en prendre connaissance et marquer son adhésion.

Ce document relate les conditions d'accueil et la place faite à l'enfant lors de sa présence en accueil de loisirs (vacances scolaires) ou /et en accueil périscolaire (avant et après les temps scolaires et le mercredi en journée).

Madame RAVIER rappelle en outre que la structure accueille des enfants âgés de 2 ans et demi à 11 ans. Les animateurs ont pour mission de développer et de réveiller les capacités (physiques, intellectuelles...) des enfants accueillis. Les enfants découvrent la vie en collectivité et par conséquent se construisent une identité de citoyen. (Règles de vie, contraintes de la vie en groupe...)

Toutes ces notions sont déclinées en plusieurs objectifs pédagogiques suivis d'activités concrètes afin de répondre à ces interrogations.

Elle lecture du document et précise que ce projet s'inscrit dans le cadre du Label « Loisirs Équitables » de la CAF de l'Ain.

Madame RAVIER propose de renouveler le projet pédagogique pour la période 2020 / 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RAPPELLE que la commune est gestionnaire de l'ALSH et de l'accueil Périscolaire,

ADOpte le nouveau projet pédagogique de l'espace enfance du colombier pour la période 2020 / 2024 annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer les documents qui se réfèrent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE-MASSE

